

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle des mariages de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2024

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 6
Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Max FREY - Philippe BELTRANDO - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU.

Secrétaire de séance :
Jean-Nicolas BECUE

PROCURATIONS : Diane LAMOTTE à Pierre-Yves CHABAUD - Viviane NAUDIN à Marina HOCQUET - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN à Martine DALLEST - Alain TARRINI à Cyril BOSSELUT - Evelyne DOMANICO à Claude PIGNOL - Jérôme ORGEAS à Jocelyne BONTOUX.

Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 5

ABSENTS (Excusés) :

(Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale)

Objet : Vote du budget primitif 2024

N° DELIB_21_2024

Rapporteur : Max FREY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU les résultats de l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

SUR la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- ❖ Au niveau de la section de fonctionnement,
- ❖ Au niveau de la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 221 865.00 €	6 221 865.00 €
Section d'investissement	2 633 735.07 €	2 633 735.07 €
TOTAL GENERAL	8 855 600.07€	8 855 600.07€

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 8 avril 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20240419-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2024

Publication le : 19-04-2024



LeMaire,

Marc DEL GRAZIA